

# L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF MINISTERIEL... OU COMMENT UNE BONNE IDEE PEUT FAIRE L'UNANIMITE CONTRE ELLE !

En guise de préambule, nous tenons à rappeler ici avec force et vigueur notre attachement indéfectible aux valeurs fondatrices de l'Ecole républicaine qui structurent l'essence même de notre vocation d'enseignant(e)s, ces valeurs sont incarnées, en substance, par le triptyque républicain : Liberté, Egalité, Fraternité.

Par ailleurs, en tant qu'enseignant(e)s en Zone d'Education Prioritaire, nous mesurons plus que quiconque, et ceci au quotidien, les difficultés sociales, économiques et intellectuelles dont souffrent certains de nos élèves et n'avons de cesse de combattre ces fléaux.

Compte tenu de ces éléments et de ceux qui suivent, nous voudrions exprimer nos doutes voire un certain désarroi quant à la **méthode** ayant servi à mettre en place cet «accompagnement éducatif» mais également le **contenu** propre de ce dernier.

## I/ Un (grave) problème de méthode dans la mise en place du projet...

En guise de préliminaire, rappelons que le 7 mars 2007, dans le cadre de la discussion portant sur le contrat d'objectif de l'établissement il a été convenu de mettre en place de façon concertée entre l'équipe de direction et l'équipe éducative un projet d'étude dirigée à l'intention particulière des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> connaissant des difficultés scolaires aiguës ; cette aide aux devoirs s'inscrivant dans l'emploi du temps des élèves.

- Sur ces entrefaites et durant les congés scolaires le Ministère décide de rédiger une circulaire (N°2007-115) en date du 13 juillet 2007 prévoyant : « **la mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire** » : cette circulaire prévoit que : « **d'une durée indicative de 2 heures, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée, quatre jours par semaine.** » À ce stade, est-il possible de lire ces quelques mots sans être frappé par les exigences du texte, voire, disons le clairement, par la cécité dont fait preuve le Ministère quant aux rythmes scolaires des élèves et à la vie privée de ses agents ? En effet, on demande en l'espèce selon des modalités variables, mais en tout cas lourdes, à des élèves venant de passer, en général, 7 heures dans un établissement scolaire d'embrancher immédiatement sur deux heures d'aide aux devoirs... Cela laisse dubitatif quant au degré de connaissance de la vie quotidienne de nos élèves et de ce qui est potentiellement exigible d'eux.
- En outre, les quartiers où existent des structures scolaires issues de l'Education Prioritaire sont parfois pourvus en structures associatives prenant en charge efficacement l'aide aux devoirs. Dans ce contexte, n'est-il pas légitime de se poser la question essentielle de nos relations avec ces structures ? D'autant plus que l'enseignant(e) intervenant au cours de l'accompagnement serait alors payé(e) en HSE alors que beaucoup connaissent le niveau de rémunération de ces personnes lorsqu'elles ne sont pas bénévoles...
- Le paiement en HSE de ces heures est lui-même extrêmement critiquable à l'heure où l'Etat impose une cure d'austérité à ses agents, supprime 11200 emplois dans l'Education et laisse nombre de nos collègues non-titulaires sur le carreau, il semble pour le moins illogique d'imposer une charge de travail supplémentaire à des collègues déjà saturé(s).
- Ce point pose évidemment le problème de la prise en compte effective par le Ministère de la vie privée et sociale des enseignants puisqu'en l'occurrence le texte affirme que l'accompagnement éducatif est : « **d'une durée [...] de deux heures [...] tout au long de l'année, en fin de journée, quatre jours par semaines.** » En l'espèce, mesure-t-on bien les conséquences que ce dispositif peut avoir sur la vie quotidienne des collègues résidant à 60 ou 70 km de l'établissement, de ceux ayant des enfants à charge et en bas âge, voire de ceux qui ont d'autres responsabilités à l'extérieur de l'établissement ?
- *Last but not least* pour ce thème et dans le cas particulier de notre Collège, l'on demande aux collègues de se déplacer auprès des élèves dans les quartiers, alors que le Ministère nous demande des efforts conséquents pour prendre en charge ce nouveau dispositif, n'est-il pas légitime de se poser la question de savoir pour quelles raisons le Conseil général de la Moselle ne fait pas l'effort « incommensurable » de mettre à disposition des élèves les transports pour les raccompagner chez eux ?

Cet inventaire non-exhaustif portant sur ce que l'on peut qualifier de problèmes de méthode ne peut être dissocié d'un flou quant au contenu et sa mise en pratique.

## II/ Un flou quant à la qualité intrinsèque du projet...

Le texte affirme en substance que : « **[Le projet] doit proposer, sans être limitatif [sic], trois domaines éducatifs également essentiels à un parcours de réussite :**

- **l'aide pratique aux devoirs et aux leçons ;**
- **la pratique sportive ;**
- **la pratique artistique et culturelle. »**

À ce niveau l'on peut se questionner sur la procédure et le raisonnement ayant conduit à la mise en place de ce dispositif. En effet, nous avons déjà évoqué plus haut ce que l'on pouvait penser de la mise en place du premier point. Mais quant aux 2<sup>e</sup> et

3è points, les structures permettant à l'élève d'évoluer dans ces deux dimensions existent déjà. En effet, l'UNSS fonctionne dans tous les établissements scolaires et les élèves peuvent également prendre des licences dans des clubs sportifs locaux et la multiplication des dispositifs ne risque-t-elle pas de nuire au projet lui-même... L'Education Nationale doit-elle réellement être le cadre d'un vaste projet d'encadrement des jeunes dans notre société ?

De même, en matière de pratique artistique et culturelle, nombre d'établissements et de collègues font déjà des démarches dans ce sens depuis fort longtemps et prennent souvent sur leur temps pour veiller à la faisabilité de ces projets.

En définitive, convenons-en, ce projet part d'une excellente intention dont nous pouvons partager les finalités, ceci dit nous sommes également très critiques quant à la façon quelque peu velléitaire dont le même projet a été mis en place.

De plus, nous estimons que l'association ACCES qui assure depuis de nombreuses années l'aide aux devoirs ainsi que des activités périscolaires au cœur des cités mérite largement d'être soutenue, notamment financièrement, par les collectivités locales et pérennisée.

Enfin, nombreux sont les collègues qui souhaitent continuer à fonctionner avec les différents clubs sur le créneau 13-14 heures, le collège étant excentré par rapport aux différents quartiers de la ville, où il n'y a en outre pas de transport urbains. Le créneau en question ne rend ainsi pas les élèves tributaires des parents dans ce domaine. De plus, et grâce à la direction de l'établissement, ce système a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

**Premiers signataires :**

